

OBJET : carte scolaire écoles, académie de Clermont-Ferrand

Monsieur le ministre,

Pour la rentrée prochaine, l'académie de Clermont-Ferrand obtient 16 créations de postes d'enseignants du primaire. Le rectorat propose la répartition suivante entre les différents départements :

DEPARTEMENT	VARIATION ELEVES	DOTATION
ALLIER	+ 100	- 9
CANTAL	- 79	0
PUY DE DOME	+ 681	+ 30
HAUTE LOIRE	+ 62	- 5

Premier constat, notre académie progresse de 750 élèves en primaire et se voit accorder seulement 16 postes. Un poste pour plus de 45 élèves !

Deuxième constat, les répartitions départementales sont aberrantes. Comment est-il possible de concevoir que l'Allier gagne 100 élèves et perde 9 postes ? que la Haute-Loire gagne 62 élèves et perde 5 postes ? Où est le changement tant mis en avant par ce gouvernement ?

Troisième constat, le cas du Cantal est troublant. Vous faites de ce département un lieu hors carte scolaire en signant un moratoire pour 3 ans avec les élus. Ce département garde donc ses postes malgré une baisse prévue de 79 écoliers à la rentrée 2014. Mais qui paie la facture si ce n'est les autres départements de l'académie ? Comment pouvez-vous nous expliquer qu'un département déficitaire garde ses postes alors que les départements voisins excédentaires en perdent ? L'injustice est criante et doit être réparée.

Je vous demande, au nom du Syndicat des Enseignants UNSA de Haute-Loire, de revoir la dotation académique auvergnate. Notre syndicat prend acte que le Cantal est en dehors de la carte scolaire. Mais dans ce cas, vous devez attribuer les postes que ce département aurait dû rendre aux autres départements excédentaires de l'académie. Je vous demande une mesure de justice mettant concrètement en œuvre la priorité au primaire affichée par le gouvernement.

Pour terminer, je souhaite vous faire part de notre mécontentement concernant le report de la carte scolaire du premier degré après les élections municipales. Cette décision entérine le jeu politicien dans les mesures d'ouverture ou de fermeture de postes. Elle va à l'encontre de la négociation sociale normale et des relations classiques que les représentants du personnel ont avec leur administration. Elle repousse d'autant les procédures de mouvements des enseignants. Je regrette que votre ministère, sur ce point précis, n'ait pas mis en pratique le « changement » attendu par toute la profession.

Attendant impatiemment vos réponses, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Didier FABRE
Secrétaire départemental SE-UNSA

SE-UNSA 43
Maison des Syndicats
4 Rue des Bains
43000 LE PUY
Tél : 04.71.09.28.43
E-mail : 43@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/43>



Mon choix c'est l'Unsa !